

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Convocation en date du 5 août 2022
Membres en exercice 17
Présents 9
Ayant délibéré 12

Séance du 11 août 2022

Présents :

Mesdames : Bernadette **ACQUETTE** - Marie-Christine **BLONDEL** - Marie-Dominique **de SWARTE**
– Sylvie **DESCAMPS** – Marie-Paule **LENGRAND** - Véronique **LUTZ** - Martine **MARTEAU** -
Dominique **PALLADINO** - Edith **VAN BECELAERE**.

Absents :

Mesdames et Monsieur : Claire **BECQUART** - Rachida **BOUNOUA**, procuration à Marie Dominique
De Swarte - Christine **CALDI**, procuration à Marie Christine **BLONDEL** - Chantal **DEBUYSER**,
procuration à Bernadette **ACQUETTE** – Anne **DECOSTER** - Elisabeth **MULLET** - Catherine
REMERAND – Jean-Claude **THOREZ**.

-0-

05/ TARIFICATION DU THE DANSANT ET DE LA BUVETTE ET PETITE RESTAURATION

Unanimité

Considérant que la commission *famille parentalité séniors* a proposé l'organisation d'un thé dansant pour les aînés au 1^{er} décembre de cette année et de renouveler l'opération en cas de succès ;

Considérant qu'il est envisagé d'adjoindre une buvette et de la petite restauration aux différents événements organisés par le CCAS ;

Considérant qu'il revient dès lors au conseil d'administration d'en fixer les tarifs ;

Ceci exposé, il est proposé au conseil d'administration :

- 1) de fixer à 5 € le tarif d'inscription pour chaque participant au thé dansant ;
- 2) de fixer les tarifs de la buvette et de la petite restauration ainsi qu'il suit :

Buvette :

Bière, crémant : 3 €
Soda et jus de fruits : 1 €
Café, thé et eau : 0.50 €

Petite restauration :

Sandwich, croque-monsieur : 2 €
Pâtisserie ou crêpe : 1 €

- 3) d'imputer ces recettes à l'article 706 (prestations de services) du budget du CCAS ;

Envoyé en préfecture le 18/08/2022

Reçu en préfecture le 18/08/2022

Affiché le 18/08/2022

SLOW

ID : 062-216207365-20220811-DELCCAS202208_5-DE

Ainsi fait et délibéré en séance
les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre

Le Président,
Jean-Claude THOREZ,



DGS